Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260730-2026_063-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre d'absents : 5
Procuration : 1
Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 20/07/2026

SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le **trente juillet** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, GILET Philippe, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle.

Étaient absents : GOUBIN Xavier, PECHARD Marinelle, TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra, CRESCENCE Cyndia.

Procurations :
- Madame PECHARD Marinelle donne procuration à Monsieur JULIEN Jean-Noël.

Secrétaire de séance : CARRÉ Cédric.

2026-63-SDIS-DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS »

Dans son courrier en date du 16 juin 2026, Mr le Préfet des Côtes d'Armor informe la commune de la nécessité de nommer un correspondant « incendie et secours ».
Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260730-2026_063-DE

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.
Madame le Maire propose de nommer Philippe GILET correspondant « incendie et secours ».

Après délibération, le conseil municipal, par 11 voix POUR **désigne** Philippe GILET correspondant « incendie et secours ».

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

